

MF2	Création d'îlot(s) de vieillissement en forêts alluviales avec sylviculture
Enjeu <i>(cf. § C.1.1)</i>	Optimiser le rôle et la richesse écologique des forêts alluviales aujourd'hui préservées Favoriser l'expression de la biodiversité forestière ello-rhénane
Objectif visé <i>(cf. § C.1.1)</i>	Accroître le caractère naturel et la complexité structurale des habitats forestiers par une gestion extensive Garantir les deux caractéristiques des forêts rhénanes : richesse en espèces ligneuses et structure complexe des habitats forestiers
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés : Tous les habitats forestiers d'intérêt communautaire Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>), Pics	
Résultats attendus pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire : L'obtention d'arbres âgés de fortes dimensions (très gros bois) améliore la stratification verticale des habitats alluviaux forestiers, notamment pour les formations à bois blancs (très gros bois de saule blanc, peuplier noir et de peuplier blanc) qui surplombent les arbres à bois durs (chêne pédonculé, frêne, érables...). Cette maturation ne se passe normalement que dans les boisements alluviaux stabilisés des terrasses alluviales les plus élevées ou historiques (non soumis à la morphogenèse fluviale)	
Autres bénéfices écologiques : Le développement de très gros bois profite à la biodiversité forestière en général. Elle favorise le développement des écorces des arbres, offre l'apparition de niches écologiques propices aux espèces cavernicoles (chauves-souris, oiseaux, insectes...). Elle est favorable à l'augmentation de la fréquence des bois morts débout et au sol, au moins localement.	
Contexte, description technique et recommandations : Il s'agit de délimiter géographiquement des espaces d'une surface comprise généralement entre 0,25 ha à 1 ha (< 5 ha) dans lesquels les arbres ne seront exploités qu'après avoir atteint des diamètres très élevés, voire après leur mort physique si le bois n'est pas sujet à une dépréciation qualitative trop importante (chêne pédonculé).	
Bonnes pratiques associées à l'action : Lors des martelages : - bien repérer avant la coupe la localisation des îlots ; - il est conseillé parfois de dégager les couronnes des arbres monumentaux afin d'éviter la perte des grosses branches maîtresses et la régression des houppiers. Exploiter les tiges d'arbres poussant à proximité ou au cœur des houppiers.	
Références techniques et financières : Coût : mise en place de l'îlot de vieillissement, , localisation des limites, marquage (griffage) des arbres limite par un triangle pointe orientée vers le bas, arbres limites visible de proche en proche. Localisation GPS au moins du centre de l'îlots, au mieux des angles de l'îlot ainsi délimité. Inventaire des arbres marqués (prise de diamètre) préconisé. La localisation GPS des arbres reste possible mais semble trop coûteuse. Îlots de 0,25 ha + Repérage par 4 relevés GPS + marquage des arbres limites à la peinture ou à la griffe, par un triangle pointe orientée vers le bas = 3 heures pour 0,25 ha. Coût compris entre 360 et 480 €/ ha.	
Moyens de mise en œuvre : Action en pouvant faire l'objet de contrat Natura 2000 forestier Autres moyens : financements publics dans le cadre de programmes environnementaux et d'aides à la gestion d'espaces naturels protégés.	

MF2 (suite)	Création d'îlot(s) de vieillissement en forêts alluviales avec sylviculture (suite)
<p>Conseil de mise en œuvre :</p> <p>Eviter de localiser ces îlots dans les zones trop fréquentés.</p> <p>Localiser notamment ces îlots dans les jeunes formations de formations pionnières à saules et peupliers sauvages. Préserver aussi les derniers lambeaux de peupliers noirs et blancs sauvages monumentaux, ainsi que les bouquets de gros chênes regroupés, devenus rares en forêts alluviales.</p>	
<p>Points de contrôle de la mise en œuvre de l'action :</p> <p>Localisation GPS du centre et/ou des angles de la surface de l'îlots. Bois à conserver à l'intérieur de l'îlots marqués. Inventaire régulier au moins lors des révisions d'aménagements (15 –20 ans) ou des plans de gestion (tous les 5 à 10 ans) des arbres à conserver. Un inventaire décennal ou à périodicité DOCOB serait intéressant.</p>	
<p>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action :</p> <p>Obtention d'arbres de gros diamètre au sein de l'îlot</p>	

<p>Mises en œuvres identifiées :</p> <p>Toutes les forêts rhénanes de protection soumise à sylviculture ; plus particulièrement forêts publiques, notamment les forêts domaniales et communales classées en réserve biologique.</p> <p>Forêts alluviales de la plaine de l'Ill, plus particulièrement forêts publiques, notamment réserves naturelles (Illwald) et biologiques (Niederwald prévu à l'aménagement forestier)</p>
